

Programme de Formation LAEP Volet 2 Développer ses capacités d'Ecoute

Organisme de formation :

Association « Le Furet »
6 quai de Paris
67000 STRASBOURG
03 88 21 96 62

Association inscrite au Tribunal de Strasbourg sous le n° LXXVI n° 66
Enregistrée comme dispensateur de formations sous le numéro 42670278767
auprès de la Préfecture de la Région Alsace.
N° SIRET : 418 124 483 000 29

Public :

Elle s'adresse aux :
Accueillant.e.s expérimenté.e.s en LAEP (Accueillant ayant une expérience de minimum 3 ans en LAEP ou ayant participé à la formation : « Volet 1 : La posture d'accueillant : Ecoute et Cadre »).

L'accès pour toutes et tous à la formation :

Afin de rendre cette formation accessible à toutes et à tous, nous vous invitons à nous signaler toute situation de handicap vécue par un des participants à la formation ou autres besoins spécifiques dès que possible. Ensemble, nous chercherons des solutions. Nous pourrions prévenir l'intervenant.e afin d'adapter son action. Enfin, nous pourrions également adapter les contenus du dossier pédagogique remis et les outils de formations.

Prérequis :

Les stagiaires ont l'expérience des LAEP, auront déjà suivis le premier niveau de la formation sur le cadre et l'écoute au Furet ou ailleurs.
Ils auront également lu les différents documents adressés par la formatrice avant le début de la formation.

Evaluation

Afin d'engager les participants dans le processus de formation, une « fiche de positionnement début de formation » en lien avec les objectifs de la formation, leur sera adressée individuellement en amont.

A l'issue de la formation, l'intervenant.e utilisera des fiches d'évaluations remises ensuite à l'association le Furet pour analyse.

- Un bilan à « chaud par les stagiaires » sera fait à l'oral.
- Une « fiche d'évaluation de la formation et du formateur par le stagiaire »
- Une « fiche d'évaluation de la formation et du groupe par le formateur »
- Une fiche de « positionnement fin de formation » en lien avec les objectifs de la formation par les stagiaires.

Dans un deuxième temps, un mois après la formation, une fiche d'évaluation de formation (N+1 mois) sera adressée aux stagiaires.

Les documents de formation, convention ainsi que fiche de présence seront mis en œuvre par l'organisme de formation.

Conditions spécifiques

En cas de situations d'urgences (maladie du formateur, état sanitaire français en question...), d'horaires incompatibles avec les transports en commun ou de grève des services :

Des solutions seront proposées afin de satisfaire les demandeurs tout en respectant nos formateurs et leurs conditions de travail.

En cas de difficultés liés aux transports en commun (horaires inadaptés, mouvements de grève, pandémie...) le choix d'un autre mode de transport (avion, voiture, covoiturage...) peut engendrer des frais supplémentaires à prendre en charge par l'organisme demandeur. Le choix d'un trajet en voiture ne peut être imposé à nos formateurs non-salariés du Furet.

La situation sanitaire peut provoquer des perturbations sur tout le pays ainsi que sur les transports en commun. Les décisions gouvernementales peuvent générer des modifications de dernières minutes engendrant la réévaluation de ce contrat voire l'annulation.

Attention Situation COVID : Les conditions sanitaires doivent être organisées et mises en place par le demandeur : salle adaptée, distanciation physique respectée, port du masque, mise à disposition de gel hydroalcoolique

Contexte :

Etre accueillant dans un LAEP, nécessite de développer une posture particulière et spécifique, à la croisée de plusieurs chemins : le LAEP n'étant en effet ni un lieu de soin, ni un lieu d'animation, ni un lieu d'éducation, l'accueillant doit à chaque accueil, et avec chacun, tenter de s'ajuster à l'autre et de trouver le juste positionnement, qui va permettre que se vive, un moment unique, et inattendu. La qualité première d'un accueillant est sa capacité d'écoute, afin que chaque personne puisse se sentir accueillie et respectée là où elle en est ce jour-là, à ce moment-là.

Objectifs :

- Mettre en œuvre une posture d'accueillant dans l'écoute de l'autre, en développant les particularités de l'écoute de l'enfant et l'écoute de ce qui se vit dans le lien entre enfant et parent.
- Intégrer aux capacités d'écoute de l'accueillant, un positionnement « en creux », dans « l'Ici et maintenant » de l'accueil afin de mobiliser les compétences de chacun.
- Proposer des attitudes et conditions qui favorisent l'accueil et l'écoute de l'autre dans le respect de ce qu'il est et de ses compétences.
- Identifier Les attitudes et conditions qui ferment l'échange, jugent la personne ou la maintiennent dans une position de dépendance.

Contenus :

- Apports théoriques sur la question de l'écoute. Approche des notions d'écoute active dans le respect de l'autre, sans jugement et sans conseil et dans l'accueil de tous.
- Etude des différents modes de communication verbale et non verbale, afin de construire un cadre interne clair sur ce qu'est la fonction d'accueil et d'écoute en LAEP
- Questionnement autour de l'accueil spécifique en LAEP dite « en creux » et dans l' « Ici et maintenant ».
- Etude des représentations pouvant entraver une écoute « vraie » en prenant en compte la dimension de l'inconscient de l'accueillant et des accueillis.
- Apports théoriques et mise en pratique des éléments de l'écoute dans l'étude de situations afin d'éprouver les effets d'une écoute de qualité.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas de situation d'accueils en LAEP favorisant échanges, discussions et construction du cadre référentiel
- Travail théorique en grand groupe
- Travail individuel et en petits groupes (jeux de rôles) afin d'éprouver les apports théoriques



- Apport d'un dossier pédagogique dématérialisé à l'ensemble des stagiaires. Ce dossier sera complété selon les besoins identifiés durant la formation.

Complément de dossier : une revue Le Furet sur le thème de la formation viendra compléter le dossier pédagogique afin d'ouvrir le sujet et encourager à l'approfondissement et à la mise en œuvre.

Qualités de la formatrice :

Psychologue clinicienne, formée à la psychanalyse.

Ancienne accueillante, assure depuis plusieurs années des supervisons et des formations en LAEP.

Participante au réseau national des LAEP.

Durée : 2 jours / 12 heures de formation